



# Qualité de vie, habitants, territoires

**Rapport de l'Observatoire des territoires 2014**





# QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES

---

## RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES 2014



Remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité  
le lundi 11 mai 2015 à Paris 7<sup>e</sup>

### **Directrice de la publication**

Marie-Caroline Bonnet-Galzy,  
commissaire générale  
à l'égalité des territoires

### **Cette publication**

#### **est éditée par le CGET**

5, rue Pleyel

93 283 Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 85 58 60 00

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)



### **Dépôt légal**

Mai 2015

ISBN 978-2-11-139259-5

# Éditorial

**L'**égalité des territoires, c'est donner à chaque Français une égalité d'accès à l'ensemble des services et équipements essentiels à la qualité de vie. C'est aussi prendre en compte la particularité de chaque territoire en lui donnant les moyens de se développer et de renforcer son attractivité en fonction de ses besoins. C'est l'égalité républicaine. Mais l'égalité ne signifie pas l'uniformité ; ce qui nous demande d'innover et de repenser en permanence les leviers de cette politique.

Sa mise en œuvre, pour être pertinente, nécessite au préalable une connaissance approfondie des territoires, de leurs fragilités, de leurs atouts, de leurs spécificités. C'est pourquoi cette fonction que remplit l'Observatoire des territoires est intégrée dans les missions fondamentales confiées au Commissariat Général.

Ce quatrième rapport de l'Observatoire poursuit une triple ambition.

**La première consiste à analyser les grandes disparités territoriales**, et les principaux processus qui les engendrent. A ce titre, la prégnance des structures démographiques et économiques est considérable, même si des spécificités propres sont conservées. Par ailleurs, la crise économique a constitué une rupture dans les phénomènes de convergence à l'œuvre entre les individus et également entre les territoires depuis plusieurs décennies : la tendance à la réduction des inégalités qui prévalait depuis la fin des années 1990 s'est malheureusement interrompue, voire inversée. La mise en place de politiques fortes de réduction des inégalités sociales et territoriales conduites par le Gouvernement en est une réponse immédiate.

**La deuxième ambition est de mesurer la trajectoire de développement des territoires par d'autres indicateurs que les seules performances économiques**, afin de prendre réellement en compte la qualité de vie de nos concitoyens et leurs aspirations nouvelles. Dans la continuité de cette approche, nos politiques d'aménagement prennent davantage en compte ces attentes.

**Enfin, la troisième ambition de ce rapport est d'informer les acteurs publics**, en mettant à leur disposition des indicateurs et des grilles de lecture permettant de décrire et d'objectiver la diversité des situations rencontrées.

C'est à partir de la connaissance opérationnelle qu'ils ont de leur territoire que les acteurs locaux pourront qualifier certaines disparités et identifier d'éventuelles inégalités. Le guide méthodologique qui accompagne ce rapport donne à chacun les moyens de se saisir de la question de la qualité de vie, et d'élaborer un diagnostic précis, tout en tenant compte des spécificités que je m'attache à préserver et à valoriser.

**Sylvia Pinel** | Ministre du Logement, de l'Égalité  
des territoires et de la Ruralité



# Liste des membres du Conseil de l'Observatoire des territoires

Décret n° 2011- 887 du 26 juillet 2011

L'Observatoire est présidé par le ministre chargé de l'aménagement du territoire et composé des membres suivants :

---

## Pour les administrations

**Marie-Caroline BONNET-GALZY,**  
Commissaire générale à l'égalité des territoires

**Sylvie MARCHAND,**  
représentant le Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques

**Guillaume QUENET,**  
représentant le Ministre de la modernisation et de l'action territoriale

**Michel DUEE,**  
représentant le Ministre chargé des collectivités territoriales

**Sylvain MOREAU,**  
représentant le Ministre chargé du développement durable

**Jean-Marc MICHEL,**  
représentant le Ministre chargé de l'urbanisme

**Pierre SCHWARZ,**  
représentant le Ministre chargé de l'agriculture

**François MAGNIEN,**  
représentant le Ministre chargé de l'industrie

**Françoise BOUYGARD,**  
représentant le Ministre chargé du travail

**Franck VON LENNEP,**  
représentant le Ministre chargé de la santé

**Isabelle KABLA LANGLOIS,**  
représentant le Ministre chargé de l'enseignement supérieur

**Cédric AFSA,**  
représentant le Ministre de l'éducation nationale

---

## Pour les élus et organismes partenaires

**Françoise DESCAMPS-CROSNIER,**  
députée, désignée par le Président de l'Assemblée nationale

**Rémy POINTEREAU,**  
sénateur, désigné par le Président du Sénat

**René SOUCHON,**  
représentant le Président de l'Association des Régions de France

**Claudy LEBRETON,**  
Président de l'Assemblée des Départements de France

**François BAROIN,**  
Président de l'Association des Maires de France

**Charles-Eric LEMAIGNEN,**  
Président de l'Assemblée des Communautés de France

**François BERTHELON,**  
Président de l'Assemblée des Conseillers Économiques et Sociaux Régionaux

**Jacqueline DONEDDU,**  
représentant le Président du Conseil économique, social et environnemental

**Jean ROTTNER,**  
Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

---

## Pour les personnalités qualifiées

**Francis AUBERT,**  
Professeur d'université – AGROSUP Dijon – directeur de la Maison des Sciences de l'Homme.

**Sylvie FOL,**  
Professeure d'université – Paris 1 – Géographie-Cités.

**Claude GRASLAND,**  
Professeur d'université – Paris 7 Diderot – directeur du GIS CIST.

**Eloi LAURENT,**  
Économiste senior au Département des Études de l'Observatoire français des conjonctures économiques – Centre de recherche en économie de Sciences Po.

**Jean PEYRONY,**  
Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

## Avant-propos

L'Observatoire des territoires remet tous les trois ans au Parlement un rapport sur les disparités et dynamiques territoriales. Ce quatrième Rapport est composé d'une première partie de fiches faisant état des disparités territoriales sur des thématiques clés liées à l'aménagement du territoire, et d'une deuxième partie consacrée au sujet « qualité de vie, habitants, territoires ».

Le conseil de l'Observatoire a validé les orientations du rapport en avril 2013, ainsi que les étapes d'avancement des travaux au cours des réunions semestrielles qui ont suivi.

Le rapport a été réalisé sous la conduite de Dominique Bonnans, conseillère auprès du Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, responsable de l'Observatoire des territoires, puis de Vivien Roussez, chef du Bureau de l'Observation des territoires du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, au sein de la sous-direction de l'Observation et des analyses statistiques dirigée par Brigitte Baccaini. Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts qui ont veillé à la qualité du rapport. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Le groupe d'experts s'est vu confier deux missions principales :

- ▶ un rôle de conseil : il a donné un avis sur la cohérence d'ensemble du dossier et sur sa structuration ; il a proposé au comité de rédaction des éléments bibliographiques susceptibles d'enrichir l'analyse ;
- ▶ un rôle de validation scientifique : il a assuré une lecture critique et indépendante des analyses proposées et des méthodes retenues ; il a émis des recommandations sur la démarche ; il a formulé des propositions de rédaction alternative pour favoriser une meilleure compréhension du rapport.

### Les membres du groupe de travail sur les fiches thématiques du Rapport (partie I) :

#### Medde/SOeS

- Françoise Nirascou

#### Dares

- Stéphanie Mas

#### GIS CIST/Géographie cité/ Paris 7

- Claude Grasland

#### CGET

- Xavier Drouet

6

### Les personnes ci-dessous ont participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :

#### UMS-Riate

- Marianne Guérois  
- Nicolas Lambert  
- Ronan Ysebaert

#### Medde/SDSLC

- Annie Mesrine  
- Gwendoline Volat

#### Medde/ONML

- Sébastien Colas

#### INSEE, PSAR économie régionale

- François Hild

#### Dares

- Jonathan Bougard  
- Benoît Roumier

#### Insee

- Luc Brière

#### CGET

- Constance Arnaud  
- Marylène Henry  
- Maud Pelletier  
- Céline Schmitt

#### Medde/SDIE

- Irénée Joassard  
- Dorothée Pageaud

#### Météo France

- Patrick Chassagneux  
- Jean-Michel Soubeyroux

#### Drees

- Rémy Marquier  
- Melina Ramos-Gorand

#### Medde/SDSE

- François-Xavier Dussud  
- Sami Louati  
- Céline Rouquette

#### RTE

- Nicolas Kitten  
- Alain Valsemey

#### Depp

- Marie-Laurence Jaspard  
- Roselyne Kerjosse

#### UMR Cesaer

- Francis Aubert  
- Quentin Frère  
- Denis Lepicier

#### Systra

- Denis Coutrot

#### Pôle emploi

- Mireille Cholley  
- Claude Gorges

#### MOT

- Olivier Denert

### **Autour du dossier « Qualité de vie, habitants, territoires » (partie II),**

le groupe d'experts a réuni des personnalités qualifiées dans les domaines de la géographie, de l'économie, de la sociologie et de la statistique, aussi bien chercheurs que professionnels. Leurs travaux portent à la fois sur les aspects théoriques et méthodologiques de la mesure de la qualité de vie, mais également sur l'expérimentation des usages de ces indicateurs :

- Francis Aubert (UMR InRA-Agrosup Dijon)
- Michel David (CGDD/SOeS)
- Lise Bourdeau-Lepage (UMR EVS/IRG-Lyon 3)
- Pierre-Jean Lorens et Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)

### **Les personnes auditionnées dans le cadre du rapport :**

- Florence Jany-Catrice (CLERSE-Lille 1)
- Claire Plateau (Insee)

### **Les personnes ci-dessous ont également participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions :**

- Pascal Vialette et Robert Reynard (Insee, PSAR synthèses locales)
- Eric Durieux (Insee, PSAR analyse territoriale)
- Régis Bigot et Sandra Hoibian (Crédoc)
- Grégory Marlier (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais)

### **Le comité de rédaction était composé des membres du Bureau de l'Observation des territoires :**

- Kim Antunez
- Louise Haran
- Vivien Roussez
- Luc Carpentier(\*)
- Marie-Pierre Joubert(\*)
- Gilles Toutin
- Laëtitia Firdion
- Margot Lauzeral(\*)
- Mathieu Garnier
- Cécile Métayer(\*)

La cartographie du Rapport a été réalisée par la cellule de cartographie du CGET : Karine Hurel (responsable de la cellule), Pierrick Hamon et Aurélie de la Seiglière.

La maquette, l'illustration de couverture de l'ouvrage et le secrétariat de rédaction ont été assurés par la société Opixido.

*\* L'organisme de rattachement correspond au poste que cette personne occupait, à la date de leur contribution.*

#### **Avertissement**

*Les analyses ne sont pas toutes présentées avec les mêmes références temporelles car elles dépendent de la disponibilité des données ou encore parce que des études non actualisables ont parfois été retenues pour la richesse de leur enseignement.*

*La France d'outre-mer prise en compte dans ce document se limite aux DOM (Départements d'Outre-Mer) selon la disponibilité des données diffusées.*

*Les termes en **vert-gras** au fil du texte sont définis à la fin de chaque chapitre.*

# Sommaire

---

Avant-propos	6
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>11</b>
<b>1 FICHES THÉMATIQUE</b>	<b>22</b>
<b><u>A</u> Démographie</b>	<b>24</b>
1   Dynamiques de population	26
2   Logement	36
<b><u>B</u> Économie</b>	<b>48</b>
1   Trajectoires économiques des territoires	50
2   Localisation des emplois	58
3   Processus d'innovation	68
4   Cohésion	76
<b><u>C</u> Développement durable</b>	<b>84</b>
1   Environnement	86
2   Énergie et territoires	104
3   Jeunesse	116
4   Vieillesse de la population	126
<b><u>D</u> Structuration du territoire</b>	<b>136</b>
1   Interdépendances	138
2   Services	148

---

---

## 2 DOSSIER « QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES » 158

### **A Des aspirations individuelles aux indicateurs territoriaux : comment mesurer la qualité de vie ? 160**

- |   |   |     |
|---|---|-----|
| 1 | L'évolution des grandes composantes du bien-être en France                          | 162 |
| 2 | Les déterminants du bien-être subjectif   | 170 |
| 3 | Qualité de vie au sein des régions : une mesure exploratoire                        | 174 |
| 4 | Des facteurs qui participent de la mesure de la qualité de vie dans les territoires | 178 |

### **B Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie 204**

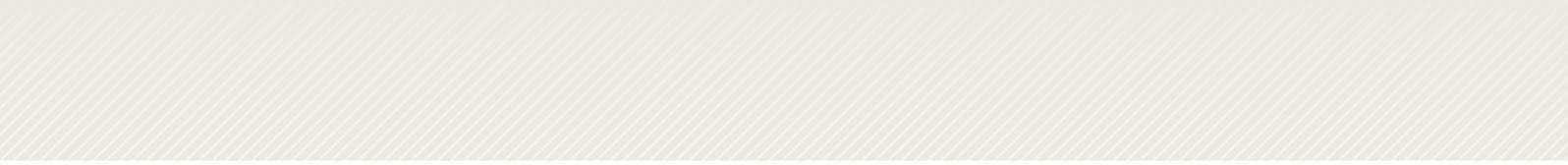
- |   |   |     |
|---|---|-----|
| 1 | Profils sociodémographiques des territoires de vie  | 206 |
| 2 | Les différents cadres de vie offerts par les territoires                                  | 208 |
| 3 | Le recoupement entre types de population et de cadre de vie                               | 210 |
| 4 | La recherche de qualité de vie : quelles dynamiques et quels défis pour les territoires ? | 214 |

Table des figures 226

Liste des sigles utilisés 230

Le décret relatif à l'Observatoire des territoires 232

---





# Synthèse

## Des disparités aux inégalités territoriales

*Les territoires sont divers et présentent des disparités marquées dans les domaines économique, démographique, social, et environnemental. Celles-ci peuvent être liées à des différences structurelles dans le degré de peuplement des espaces, dans les caractéristiques de leur tissu productif local ou encore dans leur paysage. Par exemple, les territoires densément peuplés ou ceux qui sont orientés vers l'économie de l'innovation sont en moyenne plus riches que les autres, et les territoires de montagne présentent des enjeux particuliers en matière d'accessibilité. Les disparités entre les espaces ne sont cependant pas réductibles à ces seules grilles d'analyse ; elles sont aussi liées à des modes de vie et à des pratiques culturelles spécifiques à chaque territoire.*

*Ces disparités évoluent dans le temps : elles sont en recul sur le long terme sur le plan économique, mais les phénomènes de convergence entre territoires sont remis en cause par la crise. Les inégalités – de revenus, par exemple – entre les territoires et entre les individus augmentent, un phénomène qui affecte avant tout les plus fragiles. Les comportements individuels tendent, eux aussi, à accentuer les spécificités territoriales, à travers les choix de localisations résidentielles différenciés des Français.*

*Toutefois, certains facteurs ou processus atténuent ou contrebalancent ces disparités. Des modèles de développement alternatifs à la métropolisation apparaissent, en lien avec l'attractivité résidentielle ou touristique, par exemple dans les espaces littoraux de l'ouest et du sud-est. Les interdépendances entre territoires impliquent par ailleurs la mise en réseau des différents types d'espaces, et mettent en lumière leurs complémentarités. Les acteurs publics et les citoyens contribuent également à la création d'un équilibre entre et dans les territoires, en adoptant des mesures de préservation de l'environnement, ou en multipliant les canaux de diffusion des services au public dans les espaces qui en sont dépourvus, afin d'assurer une qualité de vie adaptée aux aspirations des résidents.*

*Cependant ces disparités ne constituent pas nécessairement des inégalités entre territoires : elles reflètent aussi la diversité des populations qui les habitent et dont les aspirations en matière de qualité de vie sont en effet variées, car toutes ne recherchent pas un cadre de vie identique. Aussi, la diversité des territoires peut être lue comme autant d'offres à destination de populations aux attentes multiples ou subissant des contraintes différentes. Pour identifier et mesurer cette diversité, il est donc nécessaire de construire des indicateurs complémentaires au PIB, qui fassent consensus auprès des acteurs et des citoyens, et qui rendent compte de différentes dimensions.*

*Ce quatrième rapport de l'Observatoire des territoires propose quelques indicateurs de qualité de vie, mobilisables dès aujourd'hui dans l'ensemble de l'espace français, et un guide méthodologique afin de mettre en œuvre un diagnostic local partagé de la qualité de vie offerte par un territoire.*

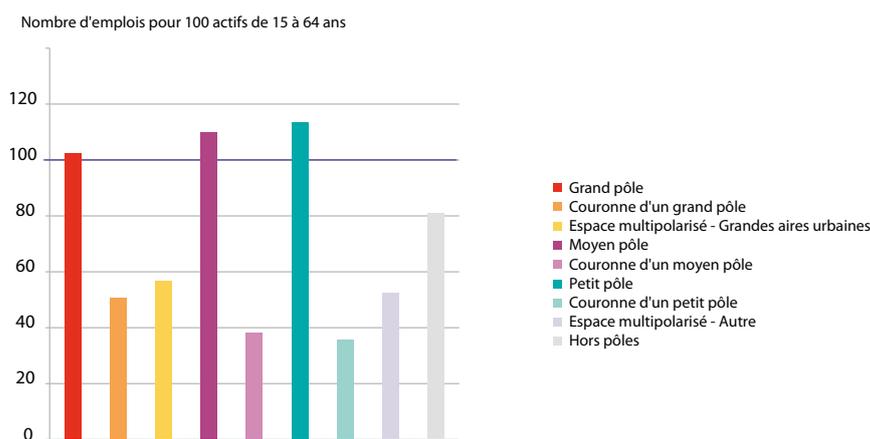
# 1 Les disparités territoriales s'inscrivent dans des structures « profondes »

## Le lien à l'urbain : le déterminant le plus évident des contrastes spatiaux

La France est un pays de plus faible densité que ses voisins européens : on y compte en moyenne 117 habitants au kilomètre carré en 2014, contre 202 en Italie, 232 en Allemagne, ou encore 365 en Belgique\*. Toutefois, cette densité de population présente des contrastes structurants d'un territoire à l'autre : la densité moyenne dans les communes hors influence des villes est de 15 habitants par km<sup>2</sup> en 2011, contre 827 dans les grands pôles urbains. Outre leur densité élevée, les territoires très urbains présentent également de fortes spécificités en termes de composition démographique. Les populations jeunes (18-24 ans), attirées notamment par les infrastructures universitaires et par une offre d'emplois plus abondante et plus diversifiée qu'ailleurs, y sont surreprésentées : elles représentent 10,2% de la population dans les pôles urbains contre 8,6% à l'échelle nationale (et 5% dans les couronnes des petits ou moyens pôles). À l'inverse, les personnes plus âgées résident davantage dans les espaces en dehors de l'influence des pôles urbains : les plus de 65 ans y constituent près du quart de la population, contre 17% en moyenne en France. Par ailleurs, l'implantation des équipements, notamment des équipements relativement rares (hôpitaux, théâtres, hypermarchés), et les disparités d'accessibilité aux services – qui conditionnent en partie les choix résidentiels – dépendent très largement du caractère plus ou moins urbain des espaces. De nombreux autres phénomènes, comme les différences de revenus ou la localisation des emplois, sont également très corrélés à l'éloignement aux espaces denses des villes. Par exemple, dans les pôles urbains – quelle que soit leur taille – le nombre d'emplois est toujours supérieur au nombre d'habitants, alors que dans les couronnes la population est deux fois plus importante que le nombre d'emplois : la prégnance de la structure urbaine dans la répartition des moyens de production est évidente. Le degré de peuplement constitue ainsi une première grille de lecture pour comprendre l'hétérogénéité des territoires.

\*Source : ONU, *World Population Prospects : The 2012 revision*.

Graphique 1 ► La concentration des emplois dans les pôles urbains (Nombre d'emplois pour 100 actifs, par type d'espace)



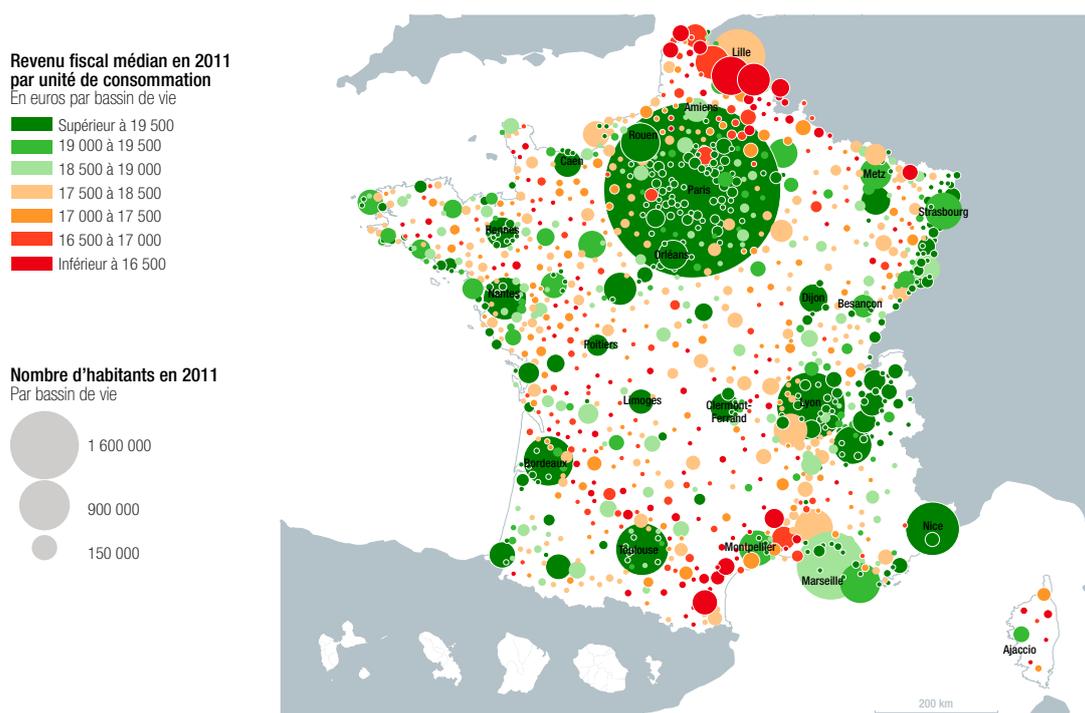
Source : Insee RP 2011 et ZAU 2010, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

## Le tissu productif structure également les espaces

L'économie présentielle, qui a vocation à répondre à la demande adressée par la population présente (résidents, mais aussi travailleurs, touristes...), constitue un socle d'emplois et d'établissements commun à tous les espaces, qu'ils soient très urbains ou de plus faible densité. Mais les territoires affichent tout de même des spécialisations plus ou moins marquées, qui ne reflètent pas uniquement les disparités

de peuplement. Les pôles urbains concentrent ainsi les professions très qualifiées : 85 % des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures se situent dans les grands pôles urbains, alors que ceux-ci regroupent « seulement » 70 % de la totalité des emplois en France (toutes catégories sociales confondues). Les spécialisations des territoires moins denses, quant à elles, sont plus diverses : certains sont plutôt orientés vers l'industrie (nord-est français, par exemple), d'autres affichent une spécialisation marquée dans les métiers de l'économie résidentielle et touristique (sud-est). Ces spécificités du tissu productif constituent une seconde grille de lecture des disparités entre les territoires : les trajectoires économiques des espaces, mesurées par l'évolution de l'emploi, ou encore l'accessibilité aux équipements, sont en effet nettement conditionnées par ces structures.

**Carte 1 ► En moyenne, les revenus médians sont plus élevés dans les espaces urbains**



Source : Insee RP2011 et RFL2011.

Note de lecture : les cercles sont proportionnels à la population des bassins de vie, et leur couleur indique le niveau de revenu médian (vert pour les revenus élevés, rouge pour les revenus faibles). On remarque qu'à l'exception notable du Nord-Pas-de-Calais et du littoral languedocien, les grandes concentrations de population sont caractérisées par un revenu médian supérieur à celui des bassins de vie peu peuplés.

### ...Mais des spécificités locales subsistent

Si le degré de peuplement, le lien à la ville, et la structure économique des territoires permettent de rendre compte de nombreuses disparités territoriales, ces éléments ne suffisent pas à expliquer toute la diversité des territoires. Certains d'entre eux possèdent en effet des particularités (ou aménités) intrinsèques : les territoires littoraux ou de montagne sont porteurs d'enjeux spécifiques, qui les distinguent d'autres espaces aux densités comparables et qui sont liés à leurs caractéristiques morphologiques ou climatiques. Par exemple, à densité égale, Louviers et Cancale présentent des paysages, des caractéristiques économiques et sociales très différents, qui incitent à adopter des stratégies de développement adaptées. D'autres types de territoires sont porteurs d'enjeux particuliers. Les espaces frontaliers, par exemple, s'inscrivent dans des logiques spécifiques, qui ne sont pas réductibles à leur densité ou à leur spécialisation économique. Les revenus y sont significativement supérieurs à ceux des espaces dont la densité de population est comparable, notamment le long de la frontière orientale du pays. Les espaces littoraux, de par leur attractivité et la réglementation dont ils font l'objet, s'écartent également des schémas explicatifs fondés sur la démographie ou l'économie : les revenus médians et les prix du foncier y sont plus proches de ceux des espaces urbains.

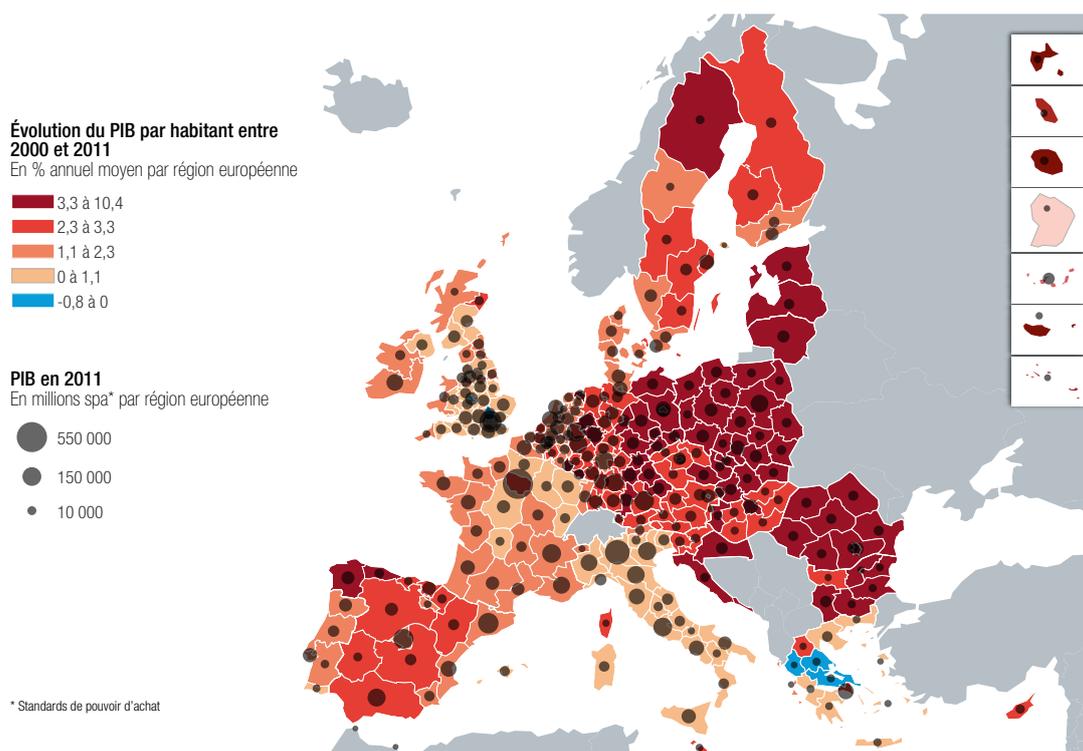
## 2 Certains processus, notamment la crise économique, accentuent des disparités qui avaient tendance à s'atténuer

### Sur le long terme, les disparités s'estompent

Les travaux des géographes mettent en évidence une homogénéisation sur le temps long des modes de vie et des comportements, même dans les espaces autrefois considérés comme ruraux : le modèle urbain s'est peu à peu diffusé des principaux centres urbains vers les centres moyens, puis vers les plus petits. Ce phénomène a notamment été facilité par une mobilité accrue des personnes et des biens. On fait le même constat quant à la convergence des niveaux de vie entre les individus : les différences entre PIB régionaux ainsi que les inégalités monétaires ont eu tendance à se réduire fortement au cours des dernières décennies. Ce phénomène résulte à la fois d'un rattrapage global des économies qui étaient moins développées (pays d'Europe centrale et orientale à l'échelle de l'Europe, départements d'Outre-Mer et Corse à l'échelle de la France), mais également d'une homogénéisation de la structure sociale des espaces : les différentes catégories sociales cohabitent aujourd'hui davantage que dans les années 1960. Cette homogénéisation des espaces n'est pas seulement sociale ou économique, elle est également physique : la croissance démographique, particulièrement vive dans les couronnes des pôles urbains, alimente le processus d'étalement urbain, et les espaces auparavant peu denses autour des villes croissent plus rapidement que les centres. Mais il y a des revers à l'installation de ces nouvelles populations dans le périurbain, notamment la consommation des surfaces agricoles (construction de logement, d'infrastructures de transports, etc.) : ainsi, entre 2006 et 2012, 356 milliers d'hectares de terres agricoles ont été artificialisés\*. De manière générale, la croissance des villes fait peser des menaces sur l'environnement (fragilisation des milieux) et sur les populations (pollution, bruit).

\* Source : SSP, Teruti-Lucas 2006-2012.

Carte 2 ► Les économies dont le PIB est le plus faible croissent plus rapidement



Source : Eurostat

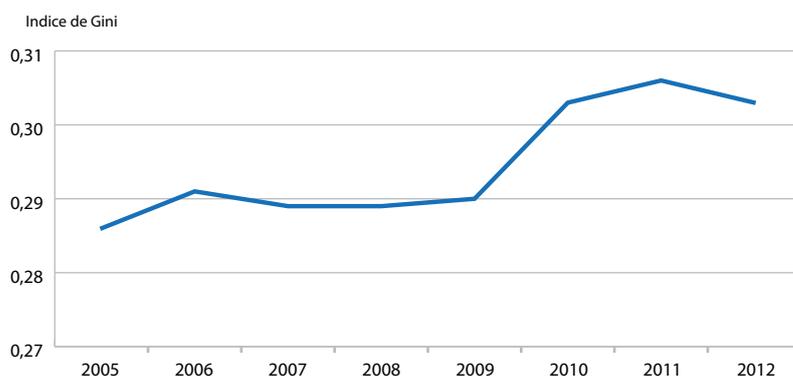
## Mais la spécialisation des territoires s'accroît

Si les écarts de niveau de vie se réduisent sur le long terme, en revanche la spécialisation des territoires s'accroît. Les différentes catégories d'emplois se concentrent de plus en plus, comme les métiers de cadres, dont le nombre augmente là où ils sont déjà les plus représentés. Cette spécialisation accrue représente un danger pour les territoires où sont localisées les activités les plus fragiles, telle que l'industrie, davantage affectée par la crise que l'économie présentielle et touristique ou encore les activités tertiaires à haute valeur ajoutée.

## Et la crise remet en cause les convergences

De fait, dès 2008, la tendance à la réduction des disparités territoriales en termes de revenu des habitants s'est inversée : les écarts se sont creusés, non seulement entre les territoires, mais également entre les individus. Les économies régionales qui étaient les moins dynamiques au cours des décennies 1990 et 2000 ont davantage souffert, et ce sont les populations fragiles (ménages les plus pauvres, métiers ouvriers, etc.) qui ont été les plus affectées.

**Graphique 2 ► Évolution de l'indice de Gini : la crise a accru les inégalités de revenus entre les individus**



Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Note de lecture : L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite (tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc. sont égaux) ; et égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire (une personne concentre tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc.). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. On note sur le graphique la forte augmentation des inégalités après la crise de 2008.

## Dans les domaines environnemental et social, les disparités s'accroissent

L'activité économique (pollution industrielle, etc.), ainsi que les comportements individuels (circulation automobile, périurbanisation, etc.), augmentent les risques qui pèsent sur l'environnement, mais les territoires sont inégalement touchés : par exemple, le réchauffement climatique accroît la fréquence des inondations et fragilise les milieux de montagne, plus sensibles aux modifications de l'écosystème. À ces modifications environnementales de long terme s'ajoutent des conséquences plus immédiatement ressenties par la population. La pression sur les marchés fonciers, maximale au cœur des villes, s'étend vers leurs périphéries, où la croissance démographique est particulièrement vive. Les emplois continuant, eux, à se concentrer dans les centres urbains, les navettes domicile-travail des habitants s'allongent : les temps de trajet (aller) sont passés de 20,9 à 22,6 minutes en moyenne (aller) entre 1994 et 2008 en France, mais c'est principalement dans les couronnes et dans les espaces hors influence des pôles qu'ils ont augmenté (de 15,4 à 18,6 minutes). Or, dans un contexte de croissance des prix de l'énergie, cet allongement des trajets se traduit par une vulnérabilité énergétique accrue des populations résidant loin des pôles urbains. Ce sont donc les résidents des espaces dont les revenus sont les moins élevés qui sont davantage affectés par la vulnérabilité énergétique : les écarts de conditions de vie entre espaces denses et peu denses se renforcent.

# 3 Des dynamiques atténuent ou contrebalancent les disparités

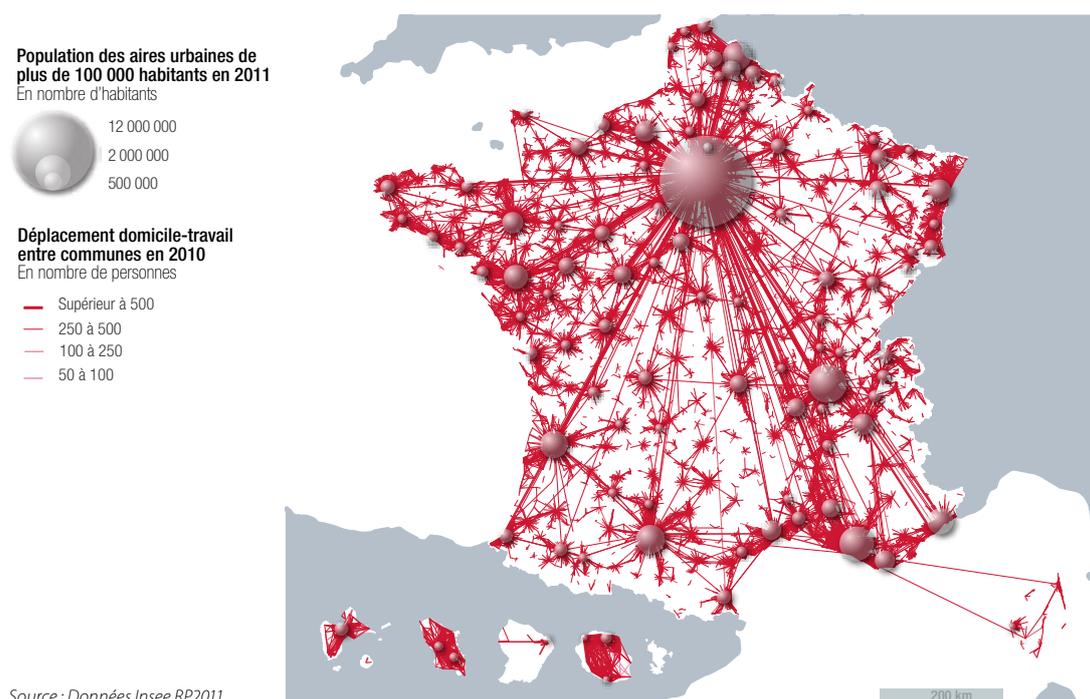
## L'émergence de modèles de développement alternatifs

La concentration des métiers très qualifiés dans les espaces urbains, évoquée ci-avant, correspond au phénomène de métropolisation : afin de bénéficier d'effets de proximité (externalités positives), les activités les plus compétitives au niveau international (pôles de compétitivité, recherche et développement) se concentrent géographiquement dans les pôles urbains, et favorisent ainsi la croissance économique. Toutefois, ce modèle de développement métropolitain n'a pas vocation à s'appliquer à tous les territoires, et l'attractivité résidentielle et touristique de l'ouest et du sud de la France a aussi permis à d'autres espaces de créer des emplois sur le long terme et de mieux faire face à la crise. Ainsi, l'économie présentielle constitue une opportunité de développement pour certains territoires de plus faible densité économique. Ce modèle fait d'ailleurs apparaître un phénomène nouveau : on considère traditionnellement que les individus « suivent » les emplois, mais dans le cas de l'économie présentielle, la relation causale entre croissance de l'emploi et de la population s'inverse : ce sont les emplois qui « suivent » les individus en réponse à la demande que ceux-ci portent.

## L'interdépendance des territoires conditionne leurs trajectoires et révèle des complémentarités

A l'échelle d'un pays, pourtant, l'économie présentielle seule ne peut fonctionner : elle doit être alimentée par des activités dites « productives » : cette dépendance fonctionnelle se traduit par des interdépendances territoriales. Les navettes domicile-travail constituent le lien le plus structurant, car quotidien, entre les différents espaces : elles dessinent des systèmes de proximité et relient des territoires où se concentrent emplois et activités à des espaces plus résidentiels. Il existe également des liens de plus longue portée, comme les relations entre le siège et les différents établissements d'une entreprise, ou encore entre les résidences principales et les résidences secondaires des ménages : tous ces flux lient les territoires les uns aux autres, tant sur le plan économique que fonctionnel. Ainsi, les disparités s'intègrent dans des systèmes qui font que les différents espaces sont complémentaires, interdépendants, et non isolés les uns des autres.

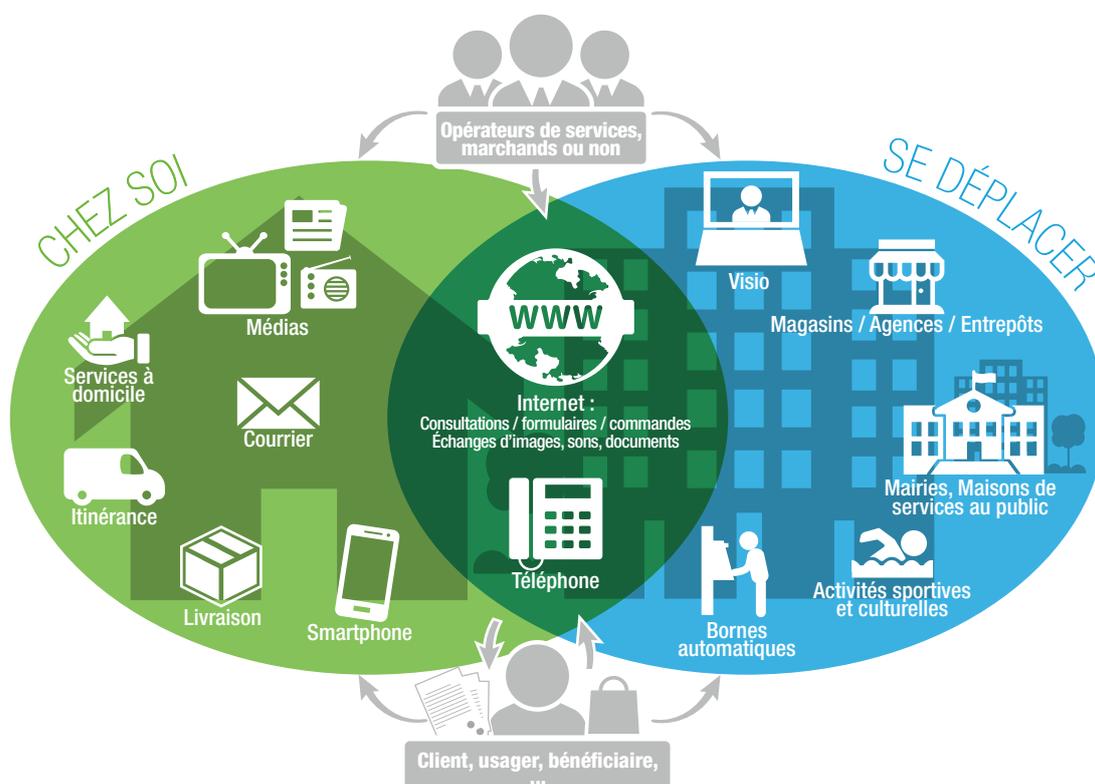
Carte 3 ► Les déplacements domicile-travail dessinent les interdépendances les plus structurantes



## L'action publique et citoyenne : des leviers pour équilibrer les territoires

L'accès aux services publics constitue un enjeu fort d'égalité entre les territoires. Le maintien de certains équipements, pourtant jugés structurants, n'est parfois plus soutenable financièrement au regard de l'évolution des pratiques des habitants qui ne les fréquentent plus autant. Ce phénomène touche particulièrement les zones peu denses, mais aussi les zones périurbaines où l'on relève des taux d'équipement systématiquement plus faibles que dans les pôles urbains. Ceci s'explique notamment par le fait que les actifs fréquentent les services situés à proximité de leur travail plutôt que de leur domicile. Afin de garantir à tous l'accès aux services, de nouvelles solutions innovantes sont donc mises en place pour maintenir un niveau de services satisfaisant dans les zones à l'écart des villes. Que ce soit à travers l'installation de maisons de services au public, le développement de services itinérants ou encore l'extension des zones couvertes par le (très) haut débit qui permet d'apporter des services numériques de qualité, la plupart des territoires peuvent désormais bénéficier d'une couverture de services publics globalement satisfaisante. S'il reste des territoires isolés, pour lesquels des solutions doivent être mises en œuvre, la quasi-totalité (92%) de la population habite en moyenne à moins de 20 minutes d'un ensemble de services d'usage courant.

Graphique 3 ► Les différents canaux de distribution des services : de plus en plus de possibilités pour les usagers



Source : Bureau de l'observation des territoires - CGET.

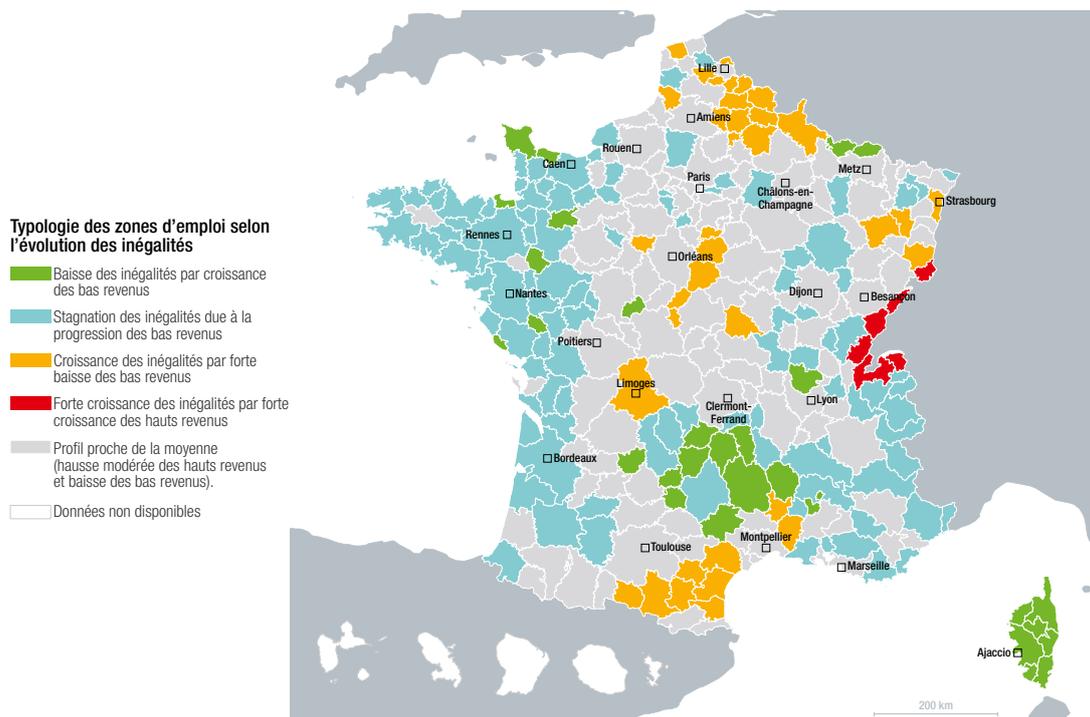
Dans le domaine de l'environnement, l'action publique et l'engagement citoyen permettent d'organiser un développement équilibré des territoires, *via* des mesures de protection des milieux (parcs naturels nationaux, zones *Natura 2000*), de valorisation des ressources locales (parcs naturels régionaux), ou par la promotion de modes de gouvernance associatifs (*Agendas 21*). Ces outils contribuent à mettre en place des modes de vie et de consommation durables, à réconcilier activités économiques et environnement, et à diminuer l'exposition aux risques des territoires et des populations.

# 4 Les disparités entre les territoires sont-elles nécessairement des inégalités ?

## Des inégalités de revenus davantage marquées à l'intérieur d'un territoire qu'entre les territoires

Les disparités de revenus entre les habitants dévoilent des inégalités entre les territoires : les revenus médians sont en général plus élevés dans les zones densément peuplées que dans les campagnes (même s'il existe des exceptions, par exemple dans le nord de la France où les habitants de certains espaces urbains très denses ont un revenu médian plutôt faible, ou encore dans certaines zones peu denses de résidences secondaires où les revenus médians sont bien supérieurs à la moyenne) : le revenu fiscal médian par unité de consommation dans les pôles urbains est de 19 500 euros par an, contre 16 800 dans les espaces hors influence des pôles (voir carte 1 page 13). Ce constat ne vaut cependant qu'en moyenne, et les inégalités sont en réalité moins marquées entre les territoires qu'entre les individus au sein d'un même territoire : par exemple, il y a davantage d'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres en Ardèche qu'entre le revenu médian des Ardéchois et celui des Loirétains. Lorsqu'on cherche à identifier l'effet propre du territoire dans les écarts de revenus, il apparaît que celui-ci est relativement faible, car ces derniers sont essentiellement dus aux différences des caractéristiques des individus (diplôme, expérience professionnelle, etc.) qui peuplent les divers espaces, et non à la particularité de ces derniers.

Carte 4 ► Les inégalités progressent au sein des territoires plus qu'entre eux



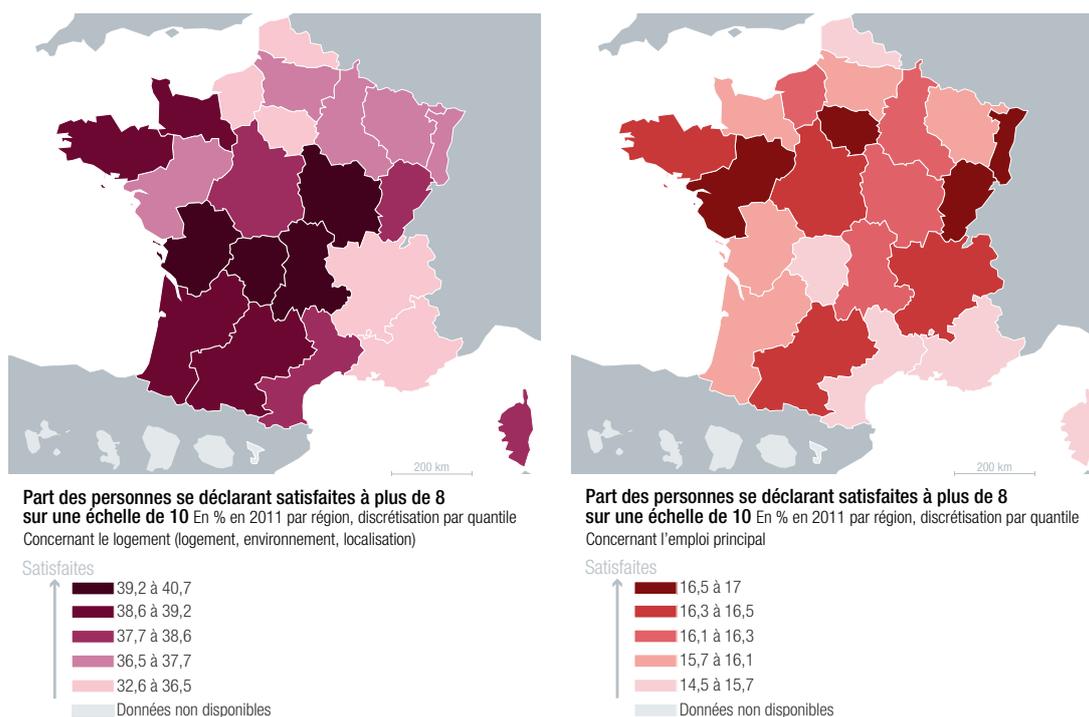
Source : Insee DGFIP RFL 2007 et 2011, traitement bureau de l'Observatoire des territoires-CGET, 2014

Les inégalités entre les individus d'un même territoire progressent à des rythmes différents selon les espaces considérés : elles ont tendance à diminuer dans le Massif Central sous l'effet d'une croissance des bas revenus, mais elles augmentent au contraire en Midi-Pyrénées et dans le nord-est (où les bas revenus ont fortement diminué) et surtout dans les espaces frontaliers proches de la Suisse, où les hauts revenus ont encore augmenté. Ce sont ces territoires, où les inégalités augmentent, qui doivent, avec ceux déjà identifiés comme étant en décrochage socio-économique, être au cœur des préoccupations.

## Les disparités peuvent ne pas être vécues comme des inégalités

Toutes les disparités que met en avant ce rapport ne relèvent pas nécessairement d'inégalités : certaines reflètent la diversité des territoires, et donc une certaine forme de richesse patrimoniale, économique, sociale, ou environnementale. Or, les aspirations individuelles varient dans l'espace et dans le temps, et l'on n'attend pas d'un territoire les mêmes qualités selon l'âge, la position socio-économique ou encore l'histoire personnelle. Cela se traduit par des différences spatiales marquées dans la satisfaction éprouvée par les résidents quant à leur territoire, et ce sur plusieurs thématiques. Par exemple, les Franciliens sont plutôt satisfaits de leur environnement professionnel par rapport aux habitants des autres régions (près de 17% s'en déclarent très satisfaits), mais peu de leurs conditions de logement (moins de 36,5% de très satisfaits). À l'opposé, la région du Limousin présente un déficit de satisfaction concernant l'emploi (moins de 14,5% de satisfaits), mais répond aux attentes des habitants en termes de logement (près de 40% de satisfaits). Ces disparités de « ressenti » entre les habitants des différents territoires tendent à relativiser certains constats liés aux disparités territoriales : celles-ci peuvent en effet ne pas être ressenties négativement. De fait, le choix résidentiel fait par les ménages résulte d'un arbitrage entre de nombreuses dimensions (disponibilité d'emplois, accessibilité des services, caractéristiques des logements, etc.) et contraintes (financière, familiale) ; aussi la situation d'un territoire par rapport à l'une de ces dimensions (par exemple, les problèmes de logement en Île-de-France) peut être compensée par une autre caractéristique (la variété des emplois offerts dans la région).

**Cartes 5 et 6 ► Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées**



Source : Insee, SRCV 2011, traitement bureau de l'Observation des territoires-CGET, 2014

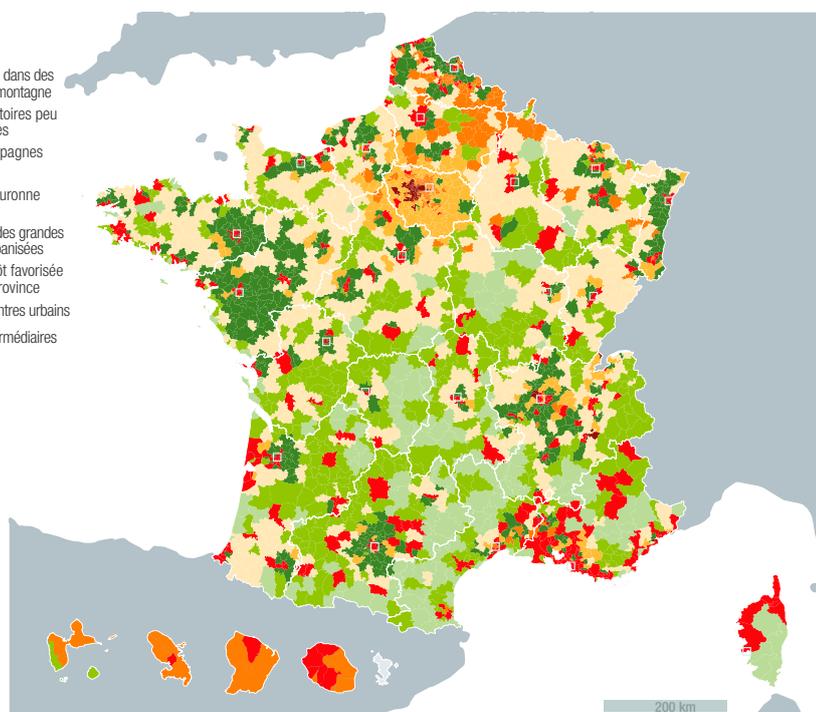
## La qualité de vie résulte d'une adéquation entre le cadre de vie et les aspirations de la population

Ce rapport présente une mesure expérimentale de la satisfaction des habitants qui a avant tout vocation à illustrer la nécessaire prise en compte du ressenti des individus dans les politiques de réduction des inégalités, et du consensus qu'il faut susciter dans la construction d'indicateurs de développement des territoires. Le postulat de ces travaux est que la qualité de vie résulte de la rencontre entre, d'une part, les attentes des habitants (variables selon le profil sociodémographique de la population des différents espaces) et, d'autre part, le cadre de vie que propose le territoire. Les premières comme le dernier sont très divers. Or, certains profils de population et types de cadre de vie se localisent de la même façon : on trouve par exemple les populations relativement âgées et peu aisées sur le plan économique essentiellement dans des espaces de faible densité, à l'écart des villes. Mais, de manière générale, il n'y a pas d'adéquation systématique entre type de population et type de cadre de vie. Par exemple, les populations (sans distinction d'âge) plutôt défavorisées sur le plan économique résident aussi bien dans des espaces très urbains que dans des territoires de faible densité démographique.

Carte 7 ► Des qualités de vie au croisement des caractéristiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires

### Typologie synthétique

- Population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses, notamment de montagne
- Population plutôt âgée dans des territoires peu denses ou des campagnes urbanisées
- Population plutôt jeune dans les campagnes urbanisées
- Population plutôt jeune en grande couronne des grandes villes
- Population jeune et plutôt défavorisée des grandes agglomérations ou des campagnes urbanisées
- Population à dominante âgée et plutôt favorisée des grandes et moyennes villes de province
- Population favorisée vivant dans les centres urbains
- Population diversifiée des espaces intermédiaires (ni ruraux ni urbains)
- Données non disponibles



Sources : Insee RP2011, SOeS, DREES, traitement bureau de l'Observatoire des territoires-CGET, 2014

La qualité de vie d'un territoire dépend donc simultanément du cadre de vie, du profil sociodémographique des résidents (qui permet de prendre en compte leurs aspirations), mais également de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. Sans cette dernière, la densification généralisée des espaces, notamment à l'entour des villes, impliquerait une dynamique allant essentiellement dans le sens d'une dégradation de la qualité de vie, à la fois en raison des impacts environnementaux qui altèrent le cadre de vie, mais également des conséquences sociales, avec la précarisation de populations déjà fragiles. Pour développer les atouts des territoires en tenant compte des processus à l'œuvre, une première étape consiste à réaliser une mesure consensuelle – qui tienne donc compte des aspirations des résidents – de la qualité de vie offerte par un territoire. Cette mesure pourra alors orienter les décideurs publics vers des leviers de développement adaptés au contexte local.

## Définitions (à partir des *Mots de la géographie* de Roger Brunet, 1992)

**Disparités** : différences quantitatives mesurables, entre territoires ou entre individus, dans les domaines économiques, sociaux ou culturels.

**Inégalités** : disparités (ou différences) perçues ou vécues comme des injustices, c'est-à-dire comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun.